

EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS DU BUREAU DE LA MÉTROPOLE AIX-MARSEILLE-PROVENCE

Séance du jeudi 10 octobre 2024

Madame Martine VASSAL, Présidente de la Métropole Aix-Marseille-Provence, a ouvert la séance à laquelle ont été présents 33 membres.

Etaient présents Mesdames et Messieurs :

Martial ALVAREZ - Christian AMIRATY - Philippe ARDHUIN - François BERNARDINI - Christian BURLE - Emmanuelle CHARAFE - Gaby CHARROUX - Georges CRISTIANI - Daniel GAGNON - David GALTIER - Gerard GAZAY - Patrick GHIGONETTO - Roland GIBERTI - Philippe GINOUX - Jean-Pierre GIORGI - Jean-Pascal GOURNES - Nicolas ISNARD - Didier KHELFA - Vincent LANGUILLE - Arnaud MERCIER - Danielle MILON - Véronique MIQUELLY - Pascal MONTECOT - Roland MOUREN - Catherine PILA - Henri PONS - Didier REAULT - Georges ROSSO - Michel ROUX - Laurent SIMON - Martine VASSAL - Frédéric VIGOUROUX - David YTIER.

Etaient absents et représentés Mesdames et Messieurs :

Olivier FREGEAC représenté par Arnaud MERCIER - Amapola VENTRON représentée par Christian AMIRATY.

Etaient absents et excusés Mesdames et Messieurs :

Éric LE DISSES - Serge PEROTTINO.

Madame la Présidente a proposé au Bureau de la Métropole d'accepter les conclusions exposées ci-après et de les convertir en délibération.

ATCS-006-16403/24/BM

**■ Demande de subvention auprès du fonds citoyen franco-allemand relatif au projet d'échanges Franco-Allemand autour des musiques minimalistes en direction des élèves du conservatoire intercommunal de musique et de danse Michel Petrucciani
101586**

Madame la Présidente de la Métropole Aix-Marseille-Provence sur proposition du Commissaire Rapporteur soumet au Bureau de la Métropole le rapport suivant :

Le Conservatoire intercommunal de musique et de danse Michel-Petrucciani est un service d'enseignement artistique spécialisé dans les disciplines musicales et chorégraphiques, dont les missions s'organisent autour de trois axes principaux : la formation, la diffusion et la création.

Son rôle est de favoriser, dans les meilleures conditions pédagogiques, l'éveil et l'apprentissage des enfants et/ou adultes à la musique et à la danse, permettant l'éventuelle éclosion de vocation artistique tant professionnelle qu'amateur dans le respect du schéma d'orientation pédagogique édité par le ministère français de la Culture.

Dans ce cadre, le conservatoire a également pour vocation à développer une collaboration avec tous les autres organismes œuvrant dans le domaine de la musique et de la danse, afin d'impulser une dynamique de la vie artistique, conformément à la délibération du Conseil de la Métropole n° ATCS-001-14795/23/CM du 12 octobre 2023, approuvant la politique culturelle métropolitaine.

Aussi, en lien avec les actions pédagogiques proposées par le Conservatoire intercommunal de musique et de danse Michel-Petrucciani, et plus particulièrement dans ses missions de sensibilisation et de perfectionnement à la pratique instrumentale, la Métropole Aix-Marseille-Provence propose de participer à un voyage d'étude à Kassel (Allemagne) pour permettre à un groupe d'élèves de bénéficier d'un échange international autour de la musique minimaliste.

Cet échange est animé par le compositeur allemand, musicien et docteur en musicologie, Ulli Götte, professeur à l'Académie de musique de Kassel, établissement partenaire de ce projet sur le développement d'un réseau européen destiné à favoriser l'apprentissage et la diffusion de ce style musical.

Né dans les années soixante, il réunit les traditions européennes et extra-européennes en se fondant sur les principes esthétiques de réduction et de développement progressif des processus musicaux (Musiques répétitives).

Première étape d'un projet à plus long terme (2024-2027), ce voyage de dix élèves instrumentistes et de trois accompagnateurs à Kassel du 22 au 27 octobre 2024, sera également l'occasion de réaliser des échanges retours sur la période 2025/2026.

Les élèves du conservatoire pourront ainsi bénéficier de rencontres avec des artistes et des étudiants étrangers mais aussi perfectionner leur pratique instrumentale et leurs compétences musicales au contact d'autres musiciens de haut niveau. Lors de ce séjour, ils participeront non seulement, à des ateliers offrant la possibilité d'approfondir leur compréhension du genre mais également, à des répétitions et des concerts au sein d'un orchestre allemand (IN PROCESS).

Par cette action, le conservatoire entend créer des ponts artistiques et culturels autour de la musique minimaliste, qui par sa simplicité et son universalité, transcende les frontières linguistiques et culturelles. Puissant vecteur d'inclusion, celle-ci permet de développer la diversité artistique et culturelle tout en favorisant un sentiment d'appartenance commun et des opportunités d'échanges et de collaboration.

Dans ce cadre, la Métropole Aix-Marseille-Provence souhaite solliciter le Fonds citoyen franco-allemand, lequel conseille, met en réseau et finance des projets mettant en lumière l'amitié franco-allemande et l'Europe. Celui-ci a pour objet de soutenir des projets de toutes tailles aux thèmes et formats variés et s'adresse à l'ensemble des acteurs de la société civile. Lancé en avril 2020, le Fonds citoyen est issu du traité d'Aix-la-Chapelle signé en 2019. Sa mise en œuvre a été confiée à l'Office franco-allemand pour la Jeunesse ([OFAJ](#)), lequel est financé à parts égales par les gouvernements français et allemand.

Le plan de financement prévisionnel de cette opération est le suivant :

Frais du projet et total des dépenses

Nature de la dépense	Montant
Transport	2830,10 EUR
Restauration	2465,00 EUR
Divers	312,00 EUR
Total	5607,10 EUR

Total des recettes

Somme demandée	Cofinancement	Total des recettes
4485,00 EUR	1122,10 EUR	5607,10 EUR

A ce titre, la présente délibération vise à approuver la demande de subvention présentée auprès du Fonds citoyen franco-allemand et à autoriser la signature de tous documents y afférents.

Telles sont les raisons qui nous incitent à proposer au Conseil de la Métropole de prendre la délibération ci-après :

Le Bureau de la Métropole Aix-Marseille-Provence

Vu

- Le Code Général des Collectivités Territoriales ;
- La loi n° 2014-58 du 27 janvier 2014 de modernisation de l'action publique territoriale et d'affirmation des métropoles ;
- La loi n° 2015-991 du 7 août 2015 portant nouvelle organisation territoriale de la République ;
- La délibération n° HN 001-8073/20/CM du Conseil de la Métropole du 17 juillet 2020 portant délégation de compétences du Conseil au Bureau de la Métropole ;
- La délibération n° ATCS-001-14795/23/CM du Conseil de la Métropole Aix-Marseille-Provence du 12 octobre 2023 portant approbation de la définition de la politique culturelle métropolitaine ;
- La délibération n° FBPA-042-15297/23/CM du Conseil de la Métropole du 7 décembre 2023 portant révision du règlement budgétaire et financier de la Métropole Aix-Marseille-Provence.

Oui le rapport ci-dessus,

Entendues les conclusions du Commissaire Rapporteur,

Considérant

- Qu'il convient de procéder à la demande de subvention auprès du Fonds citoyen franco-allemand pour le financement d'un séjour d'étude en direction des élèves du conservatoire intercommunal de musique et de danse Michel-Petrucciani dans le cadre d'un projet musical de développement d'un réseau européen.

Délibère

Article 1 :

Madame la Présidente de la Métropole ou son représentant, est autorisé à solliciter et à percevoir une subvention d'un montant de 4 485 euros auprès du Fonds citoyens franco-allemand.

Article 2 :

Madame la Présidente de la Métropole ou son représentant, est autorisé à signer tout document y afférent.

Article 3 :

La recette correspondante sera constatée au budget principal, de l'exercice 2024, en section de fonctionnement : chapitre 75, nature 75738, fonction 311.

La recette relève de la politique « Culture et sport », de la sous-politique « Culture » et du programme « Equipements culturels » et seront exécutés par le service gestionnaire « 8CEA ».

Cette proposition mise aux voix est adoptée.

Certifié Conforme,
Le Vice-Président Délégué,
Culture et équipements culturels

Daniel GAGNON